

Le Code Éthique



En toute probité



Nous nous engageons

- ◆ Message de Frans Muller
- ◆ Message d'Ethics
- ◆ Notre engagement
- ◆ Prendre des décisions éthiques
- ◆ Votre responsabilité
- ◆ Responsabilité en tant que dirigeant
- ◆ Nos Valeurs
- ◆ Nos Principes éthiques



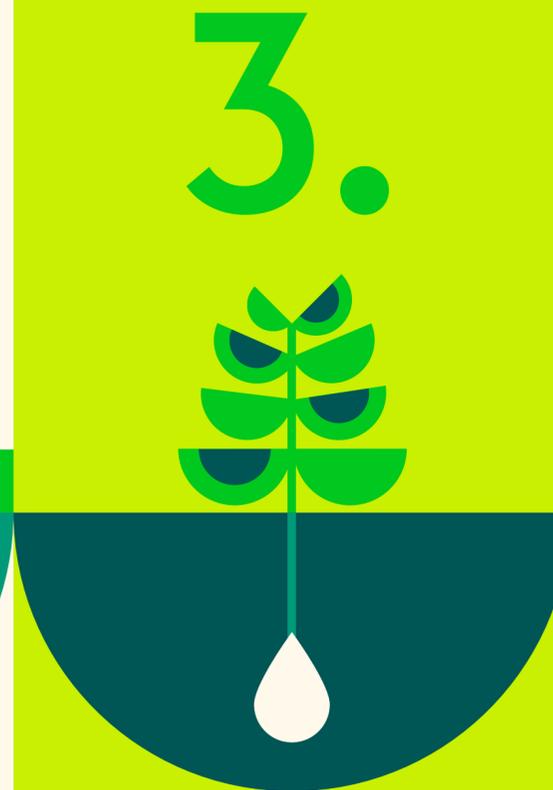
Nous nous respectons les uns les autres

- ◆ Droits de l'homme
- ◆ Respect sur le lieu de travail
- ◆ Environnement de travail sûr



Nous respectons la loi

- ◆ Concurrence et lois anti-trust
- ◆ Lutte contre la corruption
- ◆ Lutte contre le blanchiment d'argent
- ◆ Délit d'initié
- ◆ Demandes et enquêtes des pouvoirs publics



Nous agissons de manière éthique avec toutes nos relations

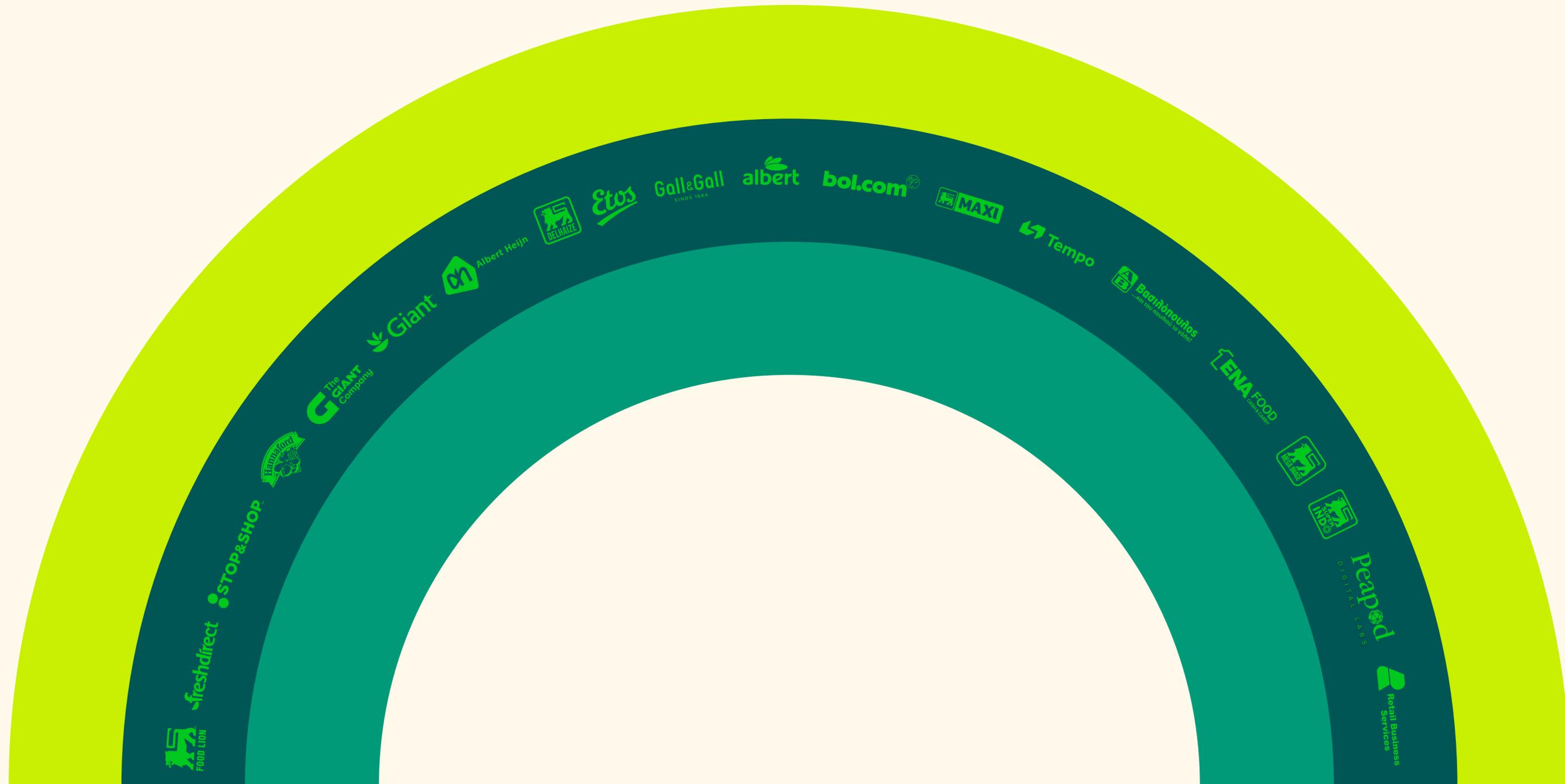
- ◆ Conflits d'intérêts
- ◆ Cadeaux d'affaires et divertissements
- ◆ Intégrité des produits
- ◆ Santé et développement durable
- ◆ Usage responsable des biens de la Société
- ◆ Gestion des documents
- ◆ Confidentialité des informations
- ◆ Confidentialité des données clients et collaborateurs



Nous avons le courage de prendre la parole

- ◆ Absence de représailles
- ◆ Ressources éthiques
- ◆ Ligne Speak Up

Nous nous engageons





Message de Frans Muller

Nous nous engageons



Cher(e)s collègues,

En 2020, le monde tel que nous le connaissons a changé. Dire que notre société a été quelque peu perturbée relève de l'euphémisme. Le défi qu'a représenté la covid-19 à l'échelle mondiale fut sans précédent. Et si le monde - et notre activité - commencent à revenir à une certaine normalité, il ne fait aucun doute que les défis auxquels nous avons été confrontés ont fondamentalement changé notre identité et notre mode de fonctionnement. Quand je pense à la façon dont les collaborateurs de nos différentes enseignes ont réagi, je me rends compte à quel point nos valeurs fondamentales sont importantes dans ces moments-là. Non seulement elles nous rappellent qui nous sommes, mais elles nous aident aussi à faire les bons choix dans les moments difficiles.

Je me félicite de la solide tradition d'intégrité au sein de notre entreprise ; elle nous a aidés à respecter notre engagement de toujours faire ce qui est juste. L'année dernière nous a montré que nous ne sommes jamais à l'abri de nouvelles difficultés, qui mettent cet engagement à l'épreuve, et que nous pouvons compter sur nos valeurs pour les surmonter.

Car si cette pandémie mondiale nous a bien appris quelque chose, c'est que nous pouvons accomplir de grandes choses, aussi bien individuellement que collectivement. Nous pouvons être une source d'espoir et de stabilité pour nos collègues et les communautés que nous servons. Nous n'avons certes pas le pouvoir de tout arranger, mais ce que nous parvenons à faire est déjà immense. Tout comme les valeurs d'intégrité dont nous avons hérité nous ont aidés à nous construire, nous pouvons transmettre des valeurs d'influence à nos successeurs. Quel que soit le problème - reconnaître la dignité de chaque individu, aider les personnes marginalisées, protéger la nature qui nous entoure - nous pouvons faire la différence. Cela commence par chacun d'entre nous, et cela commence ici, avec nos principes éthiques.

Agir avec intégrité ne se borne pas à protéger notre réputation ou à éviter les litiges juridiques. Il s'agit de créer un lieu où nous nous soutenons, nous respectons et nous inspirons les uns les autres. Agir avec intégrité, voilà ce que nous faisons et ce qui nous définit. Avec des enseignes et des entreprises implantées dans le monde entier, nous nous engageons à agir de manière éthique et responsable dans chaque pays et communauté où nos enseignes sont présentes.

Nous vous remercions de votre engagement à respecter nos principes éthiques et à mener nos affaires en toute probité chaque jour.

Cordialement,
Frans Muller, CEO Ahold Delhaize



Un message d'Ethics

Nous nous engageons



Integrity. Courage. Teamwork. Care. Humor.
Intégrité. Courage. Collaboration. Care. Humour.

Ces valeurs forment le socle commun qui permet à chacun d'entre nous de concrétiser notre engagement à faire positivement la différence dans le monde qui nous entoure.

Le Code Éthique d'Ahold Delhaize met l'accent sur l'une de nos valeurs partagées – l'Intégrité. L'Intégrité est cruciale dans notre entreprise. Elle constitue le cadre commun que nous pouvons tous appliquer pour faire des choix éthiques raisonnés et conduire notre entreprise « en toute probité ». Notre Intégrité, c'est ce qui inspire la confiance de nos clients, de nos actionnaires, de nos communautés et de nos collaborateurs. C'est ce qui crée la confiance partagée de savoir que chacun d'entre nous s'engage à protéger la réputation de notre entreprise.

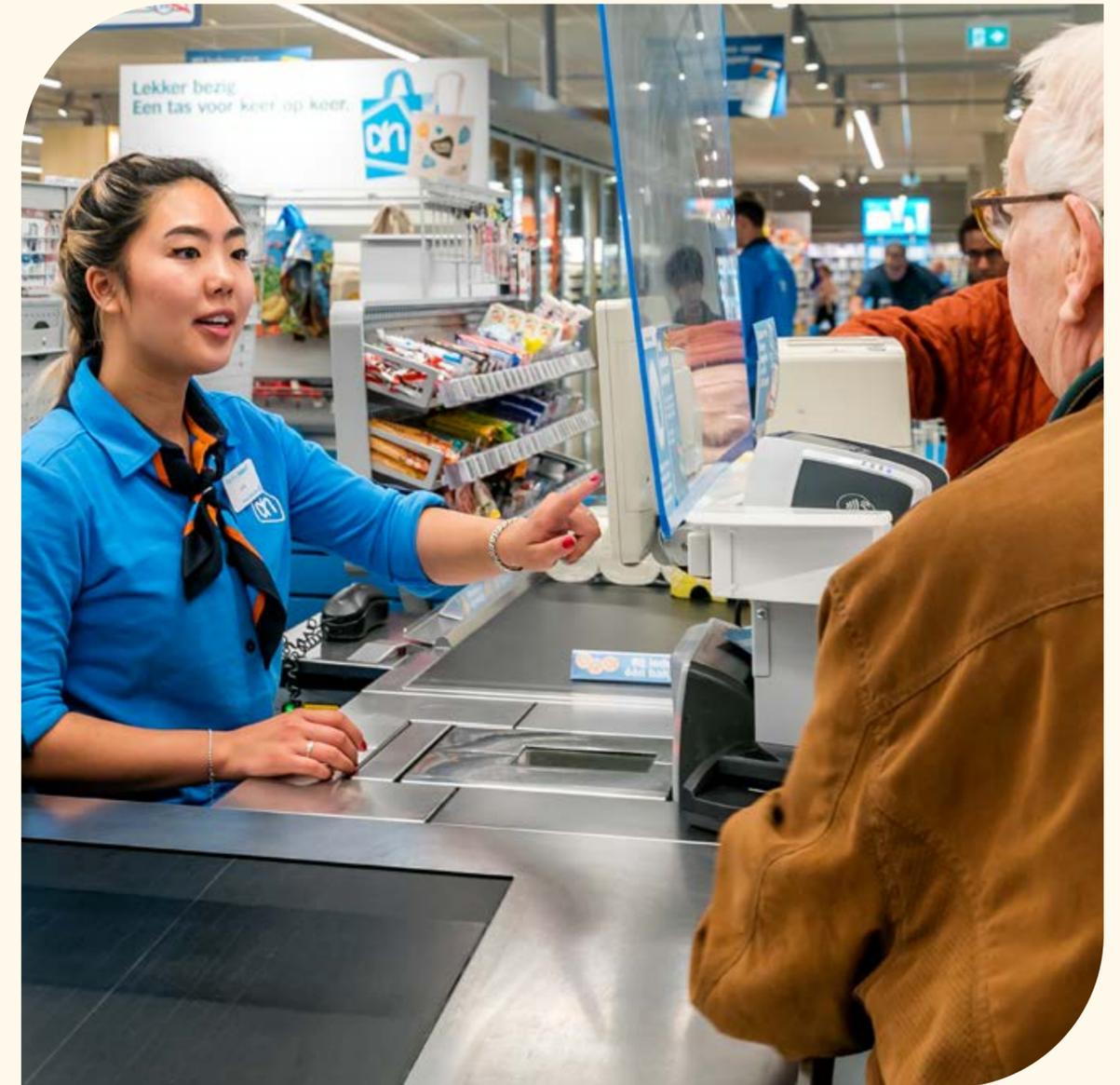
Le Code Éthique définit les principes éthiques qui fondent l'engagement de notre société à agir avec Intégrité.

- Nous nous respectons les uns les autres
- Nous respectons la loi
- Nous agissons de manière éthique avec toutes nos relations
- Nous avons le courage de **prendre la parole**.

Agir avec Intégrité, ce n'est pas toujours facile. Il faut parfois du Courage pour opérer des choix difficiles. Ce type de choix inclut parfois des circonstances et des situations où une réponse simple et claire « Oui » ou « Non » ne suffit pas. Si vous-même vous vous trouvez confronté(e) à une telle situation, nos principes éthiques peuvent vous permettre d'y voir plus clair et de déterminer la direction à prendre. L'équipe Ethics est là pour vous aider à faire le bon choix du point de vue éthique lorsque vous vous trouvez face à un dilemme.

Notre engagement pour l'intégrité dépend de nous TOUS. Et ce n'est qu'en collaborant en toute probité que nous pourrons créer une culture de l'intégrité qui fera grandir notre entreprise.

Nathan Prater
Vice President Global Ethics



Notre engagement

Nous nous engageons



Ahold Delhaize regroupe de grandes enseignes locales, aussi diverses qu'uniques en leur genre. Nos enseignes peuvent avoir des noms, des origines, des formats, des produits et des clients différents, mais nous partageons tous la même passion d'offrir de bons produits, de haute qualité et innovants, qui donnent aux gens la possibilité de bien manger, de gagner du temps et de vivre mieux. Derrière cette passion, il y a notre engagement pour nos valeurs partagées.

Nos valeurs nous aident à faire face aux défis d'un monde complexe et à créer une culture qui respecte chaque personne mais aussi les communautés que nous servons. Cela signifie non seulement que nous nous conformons à nos obligations légales, mais aussi que nous faisons ce qui est juste, même si aucune règle ne nous y oblige. Nos Valeurs déterminent ce que nous sommes et nous aident à choisir ce que nous deviendrons.

Nous partageons l'engagement de conduire nos affaires en toute probité, ce qui implique notamment de respecter la loi et d'agir avec éthique dans tout ce que nous faisons. Cet engagement, c'est l'affaire non seulement de chaque enseigne et de chaque société qui font partie d'Ahold Delhaize, mais aussi de n'importe quel collaborateur d'Ahold Delhaize et de ses enseignes. Cette notion d'engagement partagé est reprise dans nos Principes Éthiques partagés.

Nos principes Éthiques apportent un cadre éthique dans la gestion de toutes les situations qui se rapportent à nos activités commerciales, dans les décisions que nous prenons non seulement en tant qu'individus, mais aussi en tant que Société. L'application des Principes éthiques nous permet de faire les bons choix et de protéger les relations que nous entretenons avec nos collègues, nos clients et nos communautés.

Ces principes n'ont pas vocation à s'appliquer de façon spécifique à chaque situation ou dilemme de nature éthique que vous pouvez rencontrer dans votre travail. Ils servent plutôt à faire ressortir clairement les attentes de chaque société d'Ahold Delhaize envers ses collaborateurs et à fournir un cadre éthique pour la prise de décisions. Ahold Delhaize ou ses enseignes peuvent adopter d'autres politiques locales ou globales en réponse à des questions et thèmes spécifiques qui entrent dans le cadre de ces principes.



Prendre des décisions éthiques

Nous nous engageons



Votre responsabilité

Nous nous engageons

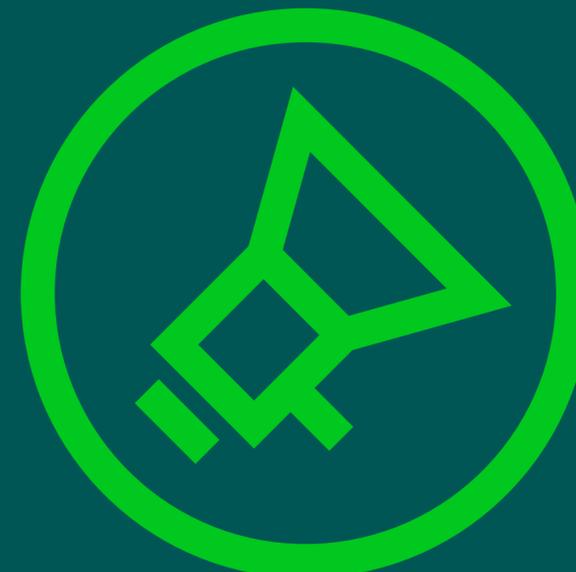
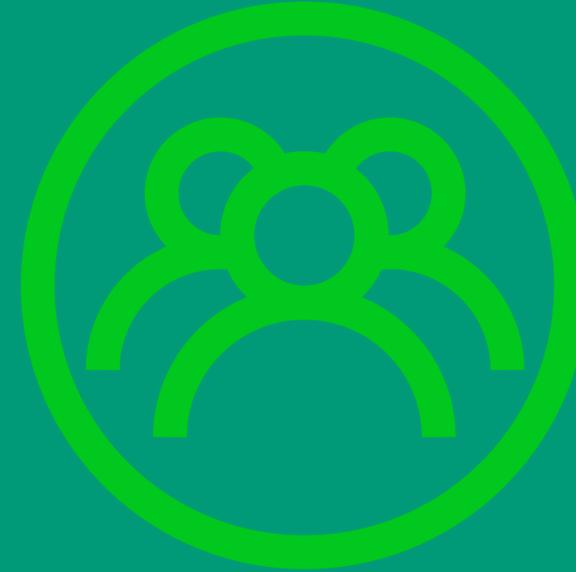
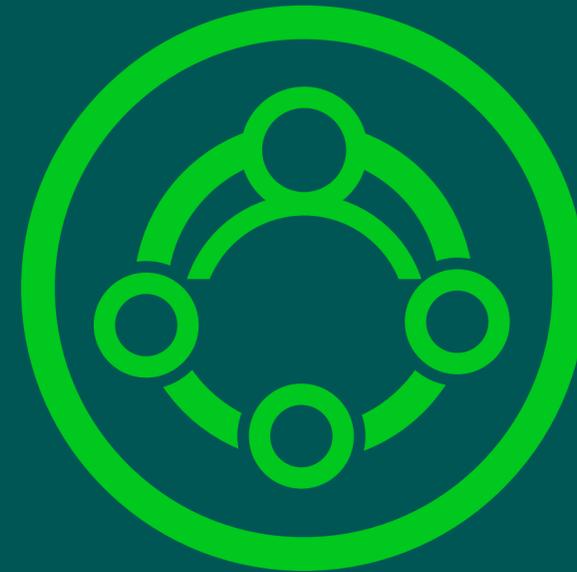
Il est important que chaque collaborateur applique les Principes éthiques lorsqu'il conduit les affaires de sa société ou de son enseigne. En tant que collaborateur d'Ahold Delhaize ou de l'une de ses enseignes, vous avez la responsabilité d'agir en toute probité, de poser des questions lorsque vous n'êtes pas sûr(e) d'avoir pris la bonne décision et de signaler toute violation potentielle de nos Principes éthiques.

Si vous avez une question concernant les Principes ou tout autre problème d'ordre éthique ou déontologique rencontré dans votre travail, ou si vous devez signaler une violation potentielle des principes éthiques, nous vous encourageons à prendre la parole. Les ressources à votre disposition pour vous conseiller sur les questions d'éthique incluent :

-  votre responsable direct
-  votre contact global ou local de l'équipe **Ethics**
-  la ligne **Speak Up**

ou vous pouvez envoyer un e-mail à ethics@aholddelhaize.com.

(Cliquez [ici](#) pour obtenir les informations de contact)





Responsabilité en tant que dirigeant

Nous nous engageons



En tant que dirigeant, vous avez la responsabilité d'appliquer les Principes éthiques dans tous les aspects de votre travail. Vous êtes également tenu de montrer l'exemple. Il est de votre devoir d'insister sur l'importance d'adopter un comportement éthique. Voici un certain nombre de suggestions sur la manière de communiquer l'importance de l'éthique à vos collaborateurs :

- Prenez l'initiative de parler ouvertement et souvent des questions d'éthique. Mettez l'éthique à l'ordre du jour des réunions de département ou de magasin en organisant une discussion sur la question « Comment géreriez-vous ce type de situation ? ». C'est un excellent moyen de renforcer le message.
- Invitez et encouragez les collaborateurs à poser leurs questions et exprimer leurs problèmes.
- Expliquez l'importance que revêt pour vous personnellement l'adoption d'un comportement éthique.
- Vérifiez si les actions que vous entreprenez pourraient aller à l'encontre de nos principes éthiques. Vos actions reflètent-elles les normes éthiques les plus absolues aux yeux de vos collaborateurs ?
- Prenez conscience que les questions éthiques de la part des collaborateurs sont pour vous l'occasion de démontrer votre leadership en matière d'éthique.

Vous êtes un leader qui doit montrer l'exemple.

Montrez-vous le bon exemple ?



Nos Valeurs

Nous nous engageons

Les Valeurs que nous partageons sont le fondement de notre engagement à mener nos affaires en toute probité.





Nos Principes éthiques

Nous nous engageons



Nos Principes éthiques définissent
notre manière de vivre nos valeurs et
de conduire nos affaires au jour le jour.

[Cliquez sur les principes pour en savoir plus.](#)



1. Nous nous respectons les uns les autres

Notre entreprise repose sur des personnes. Il s'agit de nos collègues, des clients que nous servons dans les communautés où nous sommes actifs, et des collaborateurs de nos chaînes d'approvisionnement. Ils sont notre atout le plus précieux. Nous nous engageons à fournir un environnement favorisant le respect de chacun.





I. Nous nous respectons les uns les autres

Droits de l'homme

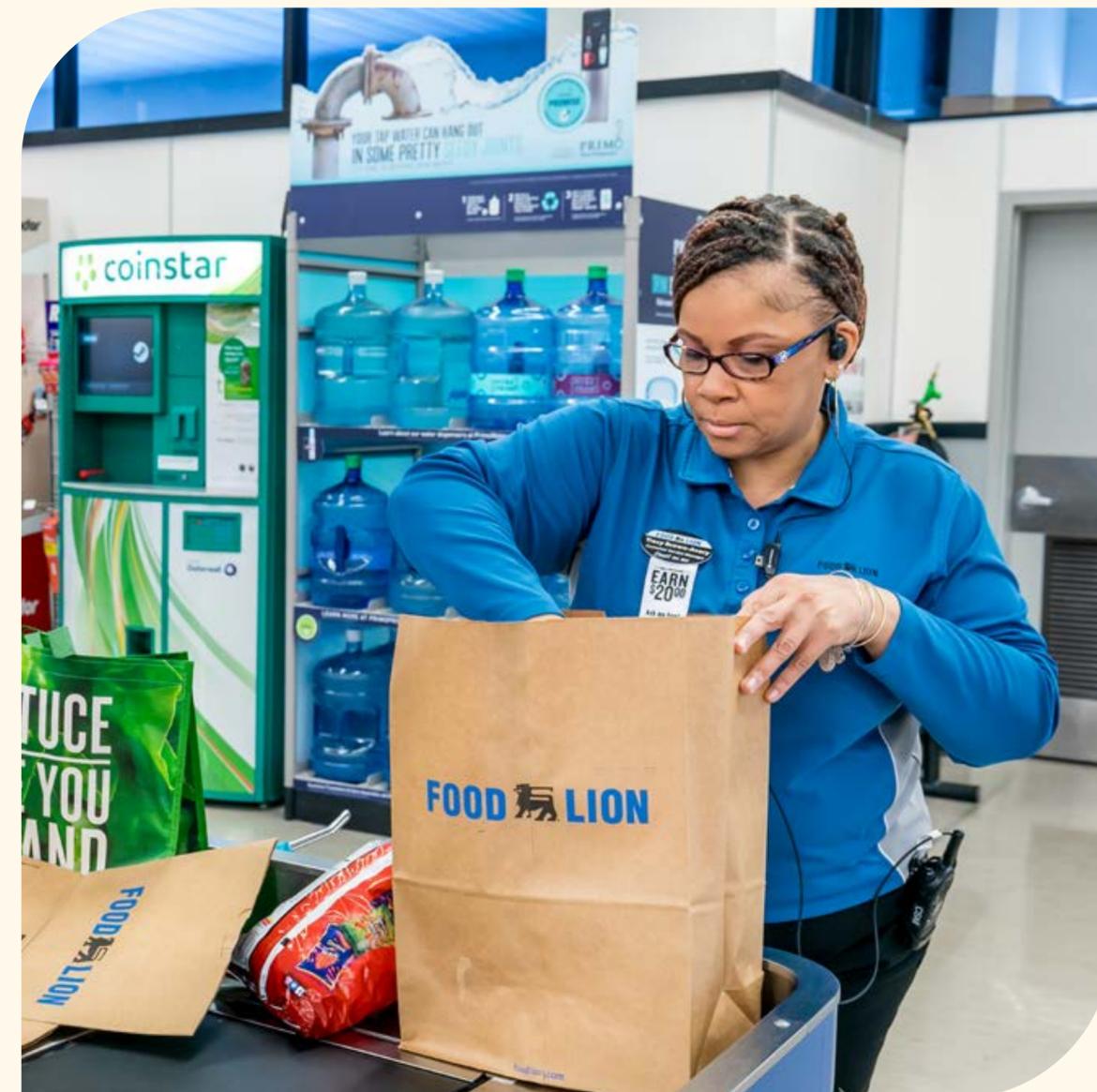
Nous sommes convaincus que tous les collaborateurs et les clients méritent d'être traités avec respect et dignité. Notre soutien aux Droits de l'Homme s'étend au-delà de ceux des collaborateurs de nos propres sociétés et inclut nos chaînes logistiques et les communautés dans lesquelles nous vivons. Nous reconnaissons qu'en tant que distributeur d'envergure internationale, nous pouvons avoir une influence sur des questions importantes pour les personnes de nos communautés locales et nos chaînes logistiques internationales.

Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez consulter notre position sur [les Droits de l'homme](#).

Respect sur le lieu de travail

Nous respectons les droits de l'ensemble des collaborateurs en vertu du droit applicable, y compris le droit de travailler dans un environnement exempt de harcèlement et non discriminatoire. Nous nous conformons à la législation en vigueur en matière d'égalité des chances et de non-discrimination. Nous ne tolérons pas le harcèlement, la discrimination ni aucun autre comportement qui instaure des formes d'intimidation, d'hostilité ou de malveillance. Nous cherchons à créer une culture de confiance mutuelle qui favorise la diversité inhérente parmi nos collaborateurs et nos communautés.

Si vous êtes témoin ou victime de discrimination, de comportements inappropriés ou de harcèlement, vous devez le signaler immédiatement. La Société examinera sans délai toutes les allégations rapportées de violence, discrimination ou harcèlement sur le lieu de travail et prendra les mesures appropriées conformément à la politique de la Société et au droit applicable.





1. Nous nous respectons les uns les autres

Un environnement de travail sûr

Nous nous engageons à offrir des environnements de travail sains et sûrs. Nous nous conformons à la législation et aux réglementations en matière de santé et de sécurité et nous respectons les politiques et procédures de santé et de sécurité en vigueur.

Pour protéger les collaborateurs, les clients et autres visiteurs de nos établissements :

- Nous adhérons aux pratiques, procédures et politiques opérationnelles locales et suivons les consignes de sécurité et la réglementation en vigueur ;
- Nous promovons et mettons l'accent sur l'attention aux autres et le bon sens afin d'éviter de mettre en danger la sécurité des personnes ;
- Nous interdisons l'alcool, les drogues et médicaments qui pourraient présenter un risque pour quiconque pendant le temps de travail, que ce soit sur le site de l'entreprise ou au volant d'un véhicule de société ;
- Nous signalons immédiatement les situations, pratiques, équipements dangereux et les comportements menaçants ou potentiellement violents ou dangereux, ainsi que les blessures et les accidents.





2. Nous respectons la loi

Nos entreprises et nos activités sont soumises à un vaste éventail d'exigences et d'obligations légales. Les lois et réglementations concernées sont souvent complexes et requièrent une analyse et des actions spécifiques pour avoir la certitude que nous les respectons. En dépit des coûts que la mise en conformité représente pour l'entreprise, nous respectons les législations et réglementations en vigueur partout où nous sommes actifs.

Bien que nombre de nos obligations de conformité émanent de législations et réglementations locales, un certain nombre de matières ayant un impact et une signification au niveau global sont traitées dans des politiques et directives plus spécifiques. Pour les thèmes suivants, veuillez également vous reporter aux politiques internationales d'Ahold Delhaize correspondantes.





2. Nous respectons la loi

Concurrence et lois anti-trust

Nos enseignes pratiquent une concurrence loyale et se distinguent grâce à leurs services, aux prix qu'elles proposent et à la fidélité que leurs clients leur témoignent. Nous nous engageons à respecter toutes les lois sur la concurrence et anti-trust en vigueur partout où nous sommes actifs. Bien que les questions en rapport avec la législation anti-trust et la concurrence soient souvent compliquées, il existe quelques règles quand il s'agit de traiter avec un fournisseur, des concurrents et des associations commerciales et qui s'appliquent généralement dans toutes nos sociétés :

- Les fournisseurs doivent être sélectionnés de manière indépendante et sur la base de notre jugement professionnel plutôt que sur un accord avec un concurrent ou un autre fournisseur.
- Aucune information ne doit être échangée avec les **concurrents** ni aucun autre type de renseignement contraire aux lois sur la concurrence et aux lois anti-trust en vigueur.
- Aucun accord, exprès ou tacite, ne doit être passé avec des concurrents en lien avec les prix, les attributions de marchés ni aucun autre accord contraire aux lois sur la concurrence et aux lois anti-trust en vigueur.
- Les collaborateurs qui assistent à des réunions d'associations commerciales ou à d'autres réunions auxquelles des concurrents peuvent être présents doivent s'abstenir de participer à des discussions ou de s'engager dans des actions qui pourraient enfreindre les législations anti-trust ou relatives à la concurrence, ou pouvant entraîner la divulgation d'informations confidentielles.

Pour plus d'informations sur ce sujet, reportez-vous à la Global Competition and Antitrust Policy, ou vous adresser à votre équipe juridique locale.





2. Nous respectons la loi

Lutte contre la corruption

De nombreux pays dans lesquels nous sommes actifs sont régis par des lois anticorruption spécifiques. Les collaborateurs d'Ahold Delhaize et ses enseignes n'ont pas le droit de s'engager dans des activités potentiellement constitutives de corruption. Les collaborateurs doivent agir de manière éthique lorsqu'ils traitent avec des membres officiels de gouvernement ou des tiers et éviter toute action qui impliquerait un acte de corruption ou en aurait l'apparence.

Les collaborateurs ne doivent pas offrir, payer, exiger ni accepter de pots-de-vin, commissions illicites, ou toute autre forme de rétribution similaire. Les collaborateurs ne doivent pas avoir recours à des tiers – sous-traitants, conseillers ou agents – pour exécuter pour le compte de la Société des actes qu'elle n'a elle-même pas le droit de poser.

Pour plus d'informations sur ce sujet, reportez-vous à la Global Anti-Corruption and Bribery Policy, ou vous adresser à votre équipe juridique locale.





2. Nous respectons la loi

Lutte contre le blanchiment d'argent

Nos sociétés ne pratiquent pas le « blanchiment d'argent ». Nous ne tolérons, ne facilitons ni ne soutenons le commerce de marchandises ou de services illicites, la contrebande ou l'évasion fiscale. Nos systèmes et processus financiers sont conçus pour prévenir et détecter tout transfert illicite ou inapproprié d'argent au sein de nos sociétés.

Délit d'initié

Négocier les titres d'Ahold Delhaize tout en étant en possession d'informations non publiques sur l'entreprise constitue une infraction vis-à-vis de la Politique de l'entreprise et de la loi. Un collaborateur qui détient des informations non publiques qui peuvent influencer la décision d'un investisseur d'acheter ou de vendre une action ou tout autre titre de la Société ou d'une autre entreprise doit s'abstenir de négocier ces actions ou titres et de fournir ces informations à des personnes dont la décision d'investir pourrait être influencée sur la base de ces informations.

Les collaborateurs qui détiennent des informations non publiques ne sont pas autorisés à divulguer ces renseignements à d'autres personnes, amis et membres de leur famille compris. Nous maintenons ces informations strictement confidentielles jusqu'à leur publication de sorte que le public ait le temps de réagir.

Pour plus d'informations sur ce sujet, reportez-vous à la Global Insider Trading Policy, ou adressez-vous à votre équipe juridique locale.

Demandes et enquêtes des pouvoirs publics

Nos sociétés apportent leur pleine coopération lorsque les pouvoirs publics et les instances de régulation déposent une demande officielle pour obtenir des informations ou visiter nos sites. Elles fournissent ainsi des réponses précises et conservent soigneusement tous les documents ou archives utiles de la Société. Les collaborateurs ne doivent jamais modifier, retenir ou détruire des archives relatives à un litige ou une enquête impliquant la Société.

Toute demande de renseignements sur la Société par les pouvoirs publics ou les instances de régulation doit être immédiatement signalée au service juridique local. Il faut attendre l'avis de ce dernier avant de pouvoir donner une réponse à une requête sortant du cadre ordinaire.





3 • Nous agissons de manière éthique avec toutes nos relations

En tant que collaborateurs conscients de notre responsabilité envers la Société et chacun, nous devons agir de manière éthique. Cette responsabilité peut nous mener à éviter certaines actions qui ne seraient pas contraires à la loi ni aux obligations légales mais qui ne correspondent pas à nos Valeurs. Les situations en cause concernent souvent les politiques internes de la Société ou nos obligations éthiques envers nos clients et nos communautés.



3. Nous agissons de manière éthique avec toutes nos relations

Conflits d'intérêts

On parle de conflit d'intérêts lorsque les intérêts personnels d'un collaborateur interfèrent avec sa capacité à agir dans le sens des intérêts de la Société. Les collaborateurs se doivent d'éviter des situations générant un conflit entre les intérêts personnels et ceux de l'entreprise. Les collaborateurs ne sont pas autorisés à utiliser les biens de la Société, les informations ou leur position dans la Société pour leur enrichissement personnel. Il est également interdit de retirer des bénéfices personnels d'affaires ou d'opportunités d'investissement générées par la Société. Toute implication dans une transaction tierce est également interdite.

Les collaborateurs ne peuvent pas être employés ni détenir de participation chez un concurrent ou un fournisseur à moins qu'une telle activité soit approuvée par le responsable direct et le contact Ethics de leur enseigne ou de la société opérationnelle.

Pour plus d'informations sur ce sujet, reportez-vous à la Global Conflict of Interest Policy, ou adressez-vous à votre contact Ethics local ou global.

3. Nous agissons de manière éthique avec toutes nos relations

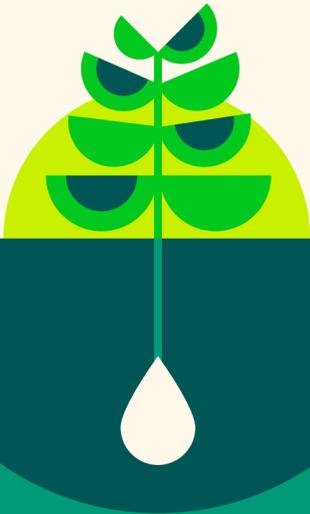
Cadeaux d'affaires et divertissements

Nos entreprises s'efforcent de maintenir des relations professionnelles avec leurs fournisseurs, distributeurs, franchisés, contractants et autres membres de la communauté commerciale. Ces relations contribuent au succès et doivent reposer sur un bon jugement professionnel, une confiance mutuelle et un traitement juste. Néanmoins, les cadeaux ou les divertissements offerts aux collaborateurs par un fournisseur actuel ou potentiel peut altérer leur objectivité lors des tractations avec la personne ou la société à l'origine de ces dons. Les décisions d'ordre commercial doivent toujours être fondées sur l'intérêt optimal de la Société et ne pas être influencées par des cadeaux ou avantages offerts par les fournisseurs. La transparence et l'objectif commercial se doivent d'être les principes directeurs lors de l'acceptation de dons de valeur en provenance d'un fournisseur.

Les collaborateurs ne doivent pas accepter de cadeaux ou de divertissements d'une personne ou d'une société faisant ou souhaitant conclure des affaires avec la Société dans des circonstances pouvant laisser soupçonner un comportement ou une influence répréhensibles. Un cadeau ne doit jamais être accepté si celui-ci influence votre jugement ou contrevient à la loi. Si vous acceptez un cadeau ou une faveur, vous devez déclarer la nature et la valeur du cadeau conformément à votre politique locale en matière de cadeaux et de divertissements.



3. Nous agissons de manière éthique avec toutes nos relations



Intégrité des produits

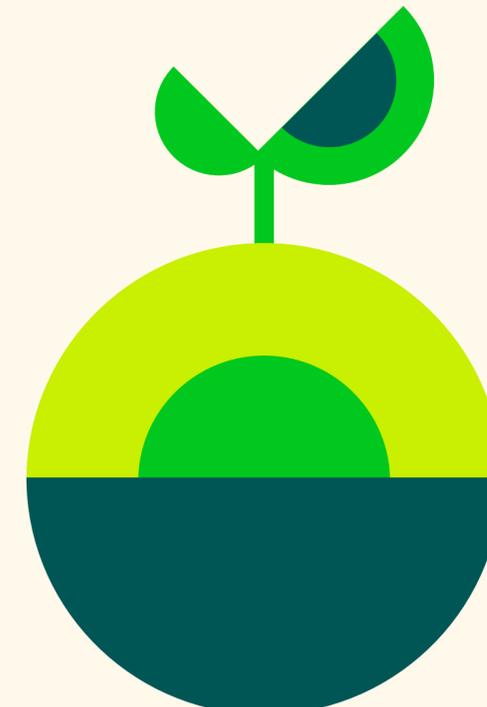
Nos entreprises s'engagent à fournir à nos clients des produits sûrs et de haute qualité et à respecter les législations, réglementations et normes applicables en matière de sécurité alimentaire et des produits ainsi que toutes les politiques et procédures internes touchant à la sécurité alimentaire et à l'intégrité des produits. Il est important de demeurer vigilant à l'égard des situations qui pourraient compromettre la sécurité ou la qualité des produits que nous vendons. Si vous constatez quoi que ce soit qui pourrait affecter négativement la sécurité ou la qualité d'un produit, signalez-le immédiatement à votre responsable, votre représentant local de Product Integrity ou un contact Ethics ou via la ligne Speak Up.

Santé et développement durable

Nos entreprises s'engagent à être socialement responsables et à soutenir les communautés au sein desquelles nous menons nos activités. Nous sommes responsables de la bonne gestion des ressources que nous utilisons et consommons. Nous nous efforçons de respecter toutes les législations, règles et réglementations en vigueur qui protègent les ressources naturelles de nos communautés. Nous faisons également tout notre possible pour garantir que nos fournisseurs respectent au mieux les Droits de l'Homme et se conforment à une éthique de travail exigeante sur l'ensemble des marchés et qu'ils partagent notre engagement en matière de responsabilité sociétale.

Usage responsable des biens de la Société

Les **biens de la Société** doivent être utilisés de manière responsable. Les collaborateurs n'ont pas le droit d'utiliser les biens de la Société pour des entreprises extérieures ou d'autres projets commerciaux, des activités illégales, des jeux d'argent ou de la pornographie. L'utilisation occasionnelle et à titre personnel d'ordinateurs ou d'autres équipements de communication est autorisée si elle est conforme aux politiques et procédures locales et si elle n'interfère pas avec les performances professionnelles. Tous les droits relatifs aux biens et aux informations générés ou acquis dans le cadre du travail d'un collaborateur de la Société restent la propriété exclusive de la Société, sauf disposition légale ou contractuelle contraire.



3. Nous agissons de manière éthique avec toutes nos relations

Gestion des documents

Il importe que la comptabilité et les documents de la Société - tant électroniques que sur papier - soient conservés correctement. Nous nous assurons que toutes les archives de la Société sont conservées, mises à jour et détruites conformément à la législation en vigueur et aux politiques locales de gestion des archives. La destruction de tous documents pouvant être utiles pour une procédure de licenciement, une plainte potentielle, une obligation légale de conservation, ou pour une enquête ou une procédure gouvernementale, est interdite. Les collaborateurs se doivent de garantir la protection permanente des documents contre tout accès non autorisé ou inapproprié.

La Société tient une comptabilité, des rapports et des comptes qui traduisent fidèlement l'ensemble des transactions et assure un système complet de comptabilité et de contrôles internes. Nous veillons à ce que la comptabilité, les rapports et les comptes soient justes, complets, précis et documentés sous une forme vérifiable.

Si vous constatez l'existence de rapports financiers erronés ou découvrez des transactions ou des pratiques comptables douteuses impliquant la Société, vous vous devez d'en informer immédiatement un contact Ethics, l'équipe Risk & Control ou d'utiliser la ligne Speak Up.



3. Nous agissons de manière éthique avec toutes nos relations

Confidentialité des informations

Assurer la confidentialité des informations commerciales de la Société nous permet de protéger notre position concurrentielle et constitue un facteur essentiel de notre réussite. La protection des informations confidentielles implique que nous :

- respectons et protégeons les informations commerciales confidentielles, dont les renseignements stockés sur ordinateurs et autres appareils ;
- ne divulguons pas d'informations confidentielles à quiconque, y compris à d'autres personnes de la Société ou à des fournisseurs, sauf autorisation accordée à des fins commerciales et légitimes ;
- n'échangions pas en public des informations confidentielles, ni par le biais de canaux de communication publics.

Le collaborateur est tenu de préserver et de protéger la confidentialité des informations relatives à la Société même après cessation de son contrat de travail avec cette dernière.

Confidentialité des données clients et collaborateurs

La confiance est vitale dans notre entreprise. Nous dépendons de la confiance de nos collaborateurs, de nos clients, et de celle des fournisseurs avec lesquels nous faisons des affaires. Pour entretenir cette confiance, nous devons respecter nos obligations légales et traiter leurs données personnelles avec le soin adéquat.

Nous garantissons la confidentialité et la sécurité des données personnelles de nos collaborateurs, nos clients et des autres personnes avec lesquelles nous traitons. Les données personnelles ne peuvent être utilisées qu'à des fins commerciales légitimes et dans le respect de la loi en vigueur. Nous supprimons ces données lorsque nous n'en avons plus besoin. Si vous soupçonnez l'existence d'une atteinte à la sécurité des données de la Société, vous devez la signaler immédiatement à votre équipe locale Information Security ou à votre responsable local de Data Protection.

Pour plus d'informations sur ce sujet, reportez-vous à la Global Data Privacy Policy, à la Global Information Management and Security Policy, et aux Ahold Delhaize Principles for the Ethical Use of Data.



4 • Nous avons le courage de prendre la parole

Agir selon nos Valeurs et nos Principes éthiques implique de signaler les comportements inadéquats ou les violations éthiques constatés. Si vous avez connaissance d'une situation pouvant suggérer une violation de nos Principes éthiques ou de toute autre législation, réglementation ou politique, vous devez la signaler à votre supérieur hiérarchique, votre département RH local, votre contact Ethics local ou utiliser la [ligne Speak Up locale](#).

Les collaborateurs qui occupent des postes de direction ont une plus grande responsabilité : ils doivent non seulement faire respecter nos Principes éthiques et les politiques de la Société, mais aussi montrer l'exemple. Il est primordial de créer un environnement ouvert et transparent dans lequel les problèmes peuvent être abordés sans crainte de représailles afin de préserver notre réputation et notre capacité à opérer avec efficacité.



4. Nous avons le courage de prendre la parole

Absence de représailles

Nous encourageons nos collaborateurs à signaler les comportements inappropriés ou les infractions possibles à la loi ou à la politique de la Société. Nous ne sanctionnerons pas et ne permettrons pas de représailles contre ceux qui, de bonne foi, signaleront une infraction potentielle à la loi, à nos Principes éthiques ou à toute autre politique de la Société. La bonne foi ne signifie pas que vous deviez avoir raison, mais que vous fournissiez toutes les informations dont vous disposez et que vous croyez vraies. Les représailles quelles qu'elles soient (directes ou indirectes) sont interdites et peuvent conduire à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. De la même manière, un collaborateur qui fait sciemment ou par imprudence des déclarations ou des allégations de mauvaise foi s'expose à des mesures correctives.

Mesures correctives

Lorsque des informations crédibles concernant une infraction possible à la loi, à nos Principes éthiques ou à toute autre de nos politiques sont transmises, la Société lance une enquête et peut entreprendre une action qu'elle estime adéquate et qui peut conduire au licenciement des collaborateurs impliqués. Les mesures correctives seront prises par la Société conformément à ses politiques et aux Principes éthiques.

Si une infraction à la loi est constatée, la Société pourra en informer les autorités gouvernementales compétentes. Si vous êtes responsable d'une infraction se traduisant par une perte financière pour la Société, il peut vous être demandé de rembourser la Société à hauteur de cette perte. Si vous êtes impliqué(e) dans une infraction, des facteurs tels que le signalement par vos soins de la violation et le degré de coopération dont vous aurez fait preuve dans l'enquête peuvent entrer en considération en cas d'éventuelles sanctions.

4. Nous avons le courage de prendre la parole

Ressources éthiques

Les collaborateurs peuvent contacter leur responsable ou leur supérieur hiérarchique afin de discuter des problèmes d'éthique et de conformité. Ils peuvent aussi contacter leur contact Ethics local. Ses coordonnées de contact sont consultables sur votre intranet local. Vous pouvez également envoyer un e-mail à ethics@aholddelhaize.com ou directement à votre contact Ethics local.

Ligne Speak Up

Si vous souhaitez signaler un incident ou un problème, vous pouvez contacter votre ligne Speak Up locale gratuite pour les problèmes d'éthique, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Lorsque vous faites un signalement, vous êtes invité(e) à vous identifier mais vous pouvez aussi garder l'anonymat. Quelle que soit l'option de signalement choisie, l'objectif est de signaler et décrire les problèmes pour qu'ils puissent être rapidement identifiés et traités de manière adéquate.

Si vous choisissez de vous identifier, nous garderons votre identité confidentielle d'une manière compatible avec la conduite d'une enquête juste et approfondie. Tous les signalements de violations de nos Principes éthiques seront examinés de manière appropriée. Si une violation du Code ou de la loi est confirmée, des mesures correctives seront prises.

Pour plus d'informations sur ce sujet, reportez-vous à la politique de signalement.

Cliquez sur votre zone géographique pour obtenir les coordonnées de contact.



Cliquez sur votre zone géographique pour obtenir les coordonnées de contact.



Merci!

